

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Délibération n°INF_2020.CA.26

Intitulé et descriptif de l'objet :

Information sur les représentants des établissements membres d'UBFC visés à l'article 10 1° des statuts d'UBFC.

Délibération présentée :

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » et approbation de ses statuts modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015 et notamment son article 10 1°,

Vu l'arrêté n° 2020-32 du 9 novembre 2020 portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers au conseil d'administration de l'établissement organisées du 2 au 6 novembre 2020,

Considérant que le conseil d'administration a été réuni en formation « restreinte » aux seuls membres élus le 19 novembre 2020.

Le Conseil d'administration prend acte de l'information selon laquelle les représentants des établissements membres d'UBFC, désignés par chacun d'eux, sont les suivants :

- Pour l'uB Madame Emmanuelle PUCEAT
- Pour l'UFC Monsieur. Antoine PERASSO
- Pour l'UTBM Monsieur. Abderrafiaa KOUKAM
- Pour l'ENSMM Monsieur. Emmanuel PIAT
- Pour AGROSUP Monsieur. Claude COMPAGNONE
- Pour l'ESC Dijon-Bourgogne Madame Laurence ATTUEL MENDES
- Pour l'ENSAM Campus de Cluny Monsieur. Michel JAUZEIN

Fait le 19 novembre 2020

L'Administrateur provisoire d'UBFC
Dominique GREVEY



Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

UNIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

COMMISSION DES DOCTEURS

Le 14 mars 2023, la Commission des Docteurs s'est réunie à 14h00 dans la salle de conférence de la Commission des Docteurs de l'Université Bourgogne Franche-Comté.

Président : M. [Nom]

Vice-président : M. [Nom]

Le Président a ouvert la séance par la lecture de la liste des membres présents.

Il a ensuite lu le rapport de la Commission des Docteurs pour l'année 2022, qui a été adopté à l'unanimité.

Il a ensuite lu le rapport de la Commission des Docteurs pour l'année 2023, qui a été adopté à l'unanimité.

Il a ensuite lu le rapport de la Commission des Docteurs pour l'année 2024, qui a été adopté à l'unanimité.

Il a ensuite lu le rapport de la Commission des Docteurs pour l'année 2025, qui a été adopté à l'unanimité.

Il a ensuite lu le rapport de la Commission des Docteurs pour l'année 2026, qui a été adopté à l'unanimité.

Il a ensuite lu le rapport de la Commission des Docteurs pour l'année 2027, qui a été adopté à l'unanimité.

Il a ensuite lu le rapport de la Commission des Docteurs pour l'année 2028, qui a été adopté à l'unanimité.

Il a ensuite lu le rapport de la Commission des Docteurs pour l'année 2029, qui a été adopté à l'unanimité.

Il a ensuite lu le rapport de la Commission des Docteurs pour l'année 2030, qui a été adopté à l'unanimité.

Il a ensuite lu le rapport de la Commission des Docteurs pour l'année 2031, qui a été adopté à l'unanimité.

Le Président a clos la séance à 16h00.

Le Président de la Commission des Docteurs

[Signature]